

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 janvier 2019

Le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, en suite de la convocation faite le 17 janvier 2019.

DÉCISIONS

1°/ PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en œuvre un plan de sauvegarde communal.

Le plan communal de sauvegarde est un support pour l'exercice des pouvoirs de police du maire en cas d'événement de sécurité civile. Sa vocation est d'organiser les obligations des communes en matière d'information préventive et de gestion d'un sinistre : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

Le conseil municipal décide d'approuver le Plan de Sauvegarde Communal (PSC) tel que présenté ce jour,

2°/ CONVENTIONS ENEDIS

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'enfouissement de la ligne haute tension entre Ponterre et Quelven nécessite la réalisation d'ouvrages électriques (*poste de transformation ou ligne*) qui seront implantés sur des parcelles appartenant au domaine privé et public de la commune le long du nouveau trajet. Ces occupations du domaine communal, à titre gratuit, donnent lieu à l'établissement de conventions sous seing privé.

Les parcelles concernées, sont les suivantes :

- Section YA numéro 21
- Section ZH numéros 103, 99, 132, 134, 73, 136
- Section ZM numéro 104.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique souhaité par la société ENEDIS et reçu de la Société Civile Professionnelle «Loïc PERRAUT, Jean-Charles PIRIOUX, Céline MÉVEL», titulaire d'un Office Notarial de RENNES.

3°/ RENOVATION DE LA MAIRIE – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de rénovation de la mairie est programmé sur 2019/2020.

Ce programme est orienté vers le réaménagement des locaux de la mairie avec 3 axes d'intervention :

- 1-) Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les salles du conseil et de mariage.
- 2-) Aménagement de bureaux complémentaires
- 3-) Rénover les installations des divers réseaux : Chauffage – électrique - communication

Ce programme de travaux vise à réutiliser les espaces libérés par le restaurant scolaire.

AXE 1 : Les salles de réunions localisées au premier étage seront réaménagées au rez-de-chaussée. Elles seront modulables pour une utilisation plus diversifiée.

AXE 2 : L'objectif est de créer dans ce même espace de l'ancien restaurant scolaire, de nouveaux bureaux à destination des élus (Maire et adjoints) pour leur préserver un espace de travail indépendant, préservant une certaine discrétion, tout en préservant une liaison directe avec l'accueil. Il conviendra d'intégrer à la réflexion globale un transfert éventuel de services nouveaux afin de préserver la qualité du service public dans notre commune rurale, ce qui pourrait impacter les bureaux d'accueil du public.

AXE 3 : Le bâtiment requiert un diagnostic thermique et une remise à niveau des différents réseaux en place : électrique, téléphonique, informatique mais aussi hydraulique.

Le réseau de chauffage, électrique, est très vétuste et les travaux seront l'opportunité de faire évoluer ce mode de chauffage, peu économe vers une solution plus adaptée à l'évolution des prochaines années. La mise en place d'un réseau de chauffage hydraulique intégrant une chaudière à granulés bois sera étudiée avec un prolongement ultérieur vers la salle polyvalente et LA RUCHE.

Pour obtenir un gain énergétique substantiel, les travaux intégreront le renforcement de l'isolation dont les huisseries extérieures.

La rénovation de l'étanchéité de la terrasse s'avère indispensable au vu des nombreuses infiltrations constatées au cours des dernières années.

Telles sont les grandes orientations de ce chantier dont l'issue s'étalera jusqu'en 2020.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de Pontivy Communauté pour cette opération.

4°/ MUTUALISATION INFORMATION

Le conseil municipal rejette la proposition de mutualisation informatique proposée par Pontivy Communauté aux coûts proposés. Cette décision pourra être reconsidérée en cas d'évolution à la baisse des coûts mutualisés.

Le coût actuel 2018 des prestations informatiques de l'ensemble des services communaux est de 16623.85€.

La redevance annuelle pour participer au service de mutualisation informatique de Pontivy Communauté, s'élèverait à 29186.00€. Cette redevance comprendrait l'utilisation de services interconnectés, la sauvegarde des données, la maintenance et le changement du matériel sur une fréquence de 4 ans.

5°/ SOUTIEN A L'ASSOCIATION « AGRICULTEURS DE BRETAGNE »

Le conseil municipal refuse de soutenir financièrement l'association « Agriculteurs de Bretagne », car elle participe déjà à d'autres associations agricoles.

6°/ MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE PROJET DE LOI « JUSTICE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avocat, Delphine GIRAUDET de LORIENT demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet de loi « Justice ».

Le conseil municipal soutien la motion de protestation contre le projet de loi « Justice ». Il est primordial de rappeler aux pouvoirs publics l'inégalité des territoires ruraux face à

l'accessibilité, aux instances judiciaires, en matière de transport et d'aménagement du territoire. Ce projet de loi bafouerait encore plus, la notion de service public, d'une justice équitable pour tous les citoyens, et éloignerait d'autant plus nos territoires des instances publiques.

7°/ ADHESION 2019 A (BRUDED) BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil municipal, accepte l'adhésion à la charte de BRUDED pour l'année 2019, pour un montant total de **341.75 €**, et désigne

- Monsieur MARTIN Jean Pierre, représentant titulaire
- Monsieur LE GOFF Armand, représentant suppléant

8°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

INFORMATIONS

1°/ RECENSEMENT POPULATION 2019

Le recensement de la population communale 2019, est le suivant :

- population municipale : 1325
- population comptée à part : 42
- population totale : 1367.

2°/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES JEUNES

Les Jeunes entre 12 et 15 ans, sont invités à déposer leur candidature avant le 31 janvier 2019, en mairie ou au collège ou sur le site de Pontivy communauté.

Le conseil a pour but d'informer sur les projets des élus, avec possibilité de donner ses idées et construire des projets qui les intéressent

3°/ PONTIVY COMMUNAUTE : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE « EAU »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le nouveau prestataire pour le service des eaux, en plus de l'assainissement, est : **STGS - Parc d'Activité de Lann Velin Nord 56300 SAINT THURIAU** Tél : 09 69 32 69 33 du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 Mail : **eau@stgs.fr**

4°/ BILAN BUDGET 2018 ET PROPOSITIONS 2019

Madame L'HOSTIS Stéphanie expose le bilan du budget 2018 :

Fonctionnement dépenses :	Budget : 889 939 €	Réalisé : 763 067,91 €
Fonctionnement recettes :	Budget : 889 939 €	Réalisé : 967 623,92 €
Résultat annuel :	+204 556,01 €	

Investissement dépenses :	Budget : 1 799 611.24 €	Réalisé : 1 474 806.38 €
Report Dépenses :	323 765.62 €	
Investissement Recettes :	Budget : 1 809 476.48 €	Réalisé : 1 285 091.90 €
Report Recettes :	410 578,10 €	

Projets 2019 : Présentation lors du Débat d'orientation budgétaire de février 2019

5°/ BILAN DES VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du maire s'est déroulée le vendredi 4 janvier 2019. Le bilan de travaux 2018 et les projets 2019, ont été exposés. Bonne participation de la population qui a pu échanger avec les élus en partageant le pot de l'amitié.

Trois médailles de la commune ont été remises à trois agents partis en retraite.

6°/ GUERN ACTUS

Les articles sont à remettre avant le 15 Février, dernier délai.

7°/ QUESTIONS DIVERSES :

Manifestation comptage des oiseaux de nos jardins dimanche 27 janvier à 14H ; Rendez-vous à la salle des associations pour une présentation par Bretagne Vivante.

Prochain conseil le jeudi 21 février 2019 à 20 h 30.